

PROCES VERBAL
Assemblée Générale
Mardi 29 avril 2014, 17h30
Auditoire César Roux, CHUV

Présents

Comité de l'AEML Louise Bergqvist, Julien Pidoux, Paul Gilliéron, Paul Messikommer, Wei Shao, Caroline Perrenoud, Rosalie Nussbaummer, Aurélia Kocher, Jeanne Martin, Lorenzo Campisi, Maude Carballares, Tanja Chamik

BMed1 Akiba Raphaël, Monnier Etienne, Mantelli Mathilde, Von Allmen Michaël, Dubi Guillaume, Couchepin Jade, Ballan Kamel

BMed2 Seppey Claire, Eienberger Belinda, Landry Claudia, Musy Alexandre, Di Rocco Damien, Bruschi Laura, Racine Grégoire, Vallo Kevin, Campiche Eléonore, Jelk Danièle, Gaal Dora, Baillet Romain, Seiler Irène, Saljihi Elmedin, Fitoussi Claire, Franchetti Livio, Favre Mélissa, Raemy Anton, Chatelet Solène, Carrel Simon, Piotet Laure-Méline, Decker Félix, Schaller Fabien, Bühler Virginie, Panchaud Lorène, Lovis Jonathan, Fillistrof Laura, Frey Vincent, Gjoertz Mathea, Cattacin Irene, Barras Pierre, Gallay Emilie, Vionnet Lara, Ratnasabapathy Piriya, Mignon Guillaume, Roesler Nura, Rösti Aurore, Bovay Constance, Noël Louis, Pfefferlé Marc, Schaad Marie, Santos Elisa, Curchod Pauline, Thévoz Frédéric, Altarelli Marco, Stergiopoulos Ourania, Ezzat Dina, DeLarivière Maylis, Rutschmann Thibault, Golinucci Johanna, Razgallah Jamil, Ghavami Sinan, Ohl Alix, Hunziker Samuel, Milliet Olivier, Marison Fiona, Du Marais Godefroy, Meynet Gabriel, Vicario Grégory,

	Rochat Giliane, Simko Audrey, C Alessia, Cuvit Eloïse, Crimi Fabio, Wirth Marc, Arslan Dilara, Lourenço Pereira Sara, Verdina Melody, Hesnault Maubruny, Stutz Gerhard, Spiess Mathilde, Becerra Renzo, Ris Michaël, Subramaniam Varshni, Dayer Nicolas, Santos Nicolas, Blanc Aline, Simond Eléonore, Keshavjee Basile, Pedrazolli Kaliska, Brun Grégoire, Nguyen Alexandre, Piccand Eva, Rrustemi Ilire, Petter Marie, Ottino Adrien, Douet Tobias, Marchetti Matteo, De Pury Ophélie, Carminatti Alessia
BMed3	Marxer Louis, Guo Clara, Bruge Antoine, Schroeter Florent, Poget Marion, Elamly Mona, Reinberg Céline, Guggisber Nicolas, Delacrétaç Romaine, Troxler Renaud, Pitteloud Caroline, Corda Olivia, Andrade Borges Stéphanie, Bétrisey Marine, Maillard Elisabeth, Vuille Joanna, Baumberger Marne, Perrenoud Solenne, Voegtlin Oskar, Mahloulou Jadd, Favre Camille, Schaller Romain, Messikommer Paul, Jenelten Raphaël, Aminian Esfandiar, Mc Evoy Fiona, Fumeaux Léonard, Zwingli Gaëtan, Matter Maxime, Shao Wei, Campisi Lorenzo, Nikles Mathilde, Kiritsis Konstantinos
MMed1	Barreiros Pérez Olaya, Chave Morgane, Plancherel Marie, Le Coultre Marie Delphine
MMed2	Vaudroz Lucie
Mmed3	Duval Adrian, Neves Magali
Autres	

Ordre du jour

1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 avril 2014
2. Acceptation du PV de l'Assemblée générale du 15 octobre 2014
3. Communications de l'Ecole de Médecine et du Décanat
4. Communications de la Présidente
5. Barbiturick
6. Présentation des comptes de l'AEML
7. Fête de fin d'année
8. Projet de gestion de l'enveloppe budgétaire
9. Modifications des statuts de l'AEML
10. Attribution des fonds du BDM par le Groupe de Soutien
11. Bilan du comité AEML 2013-2014
12. Elections des représentants des étudiants
13. Elections du comité de l'AEML 2014-2015
14. Divers

1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 avril 2014

La séance débute à 17h55. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du PV de l'Assemblée générale du 15 octobre 2014

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Communications de l'Ecole de Médecine et du Décanat

3.1. Communications de P-A. Michaud

Barbiturick

P-A. Michaud n'a pas de nouvelles concernant le Barbiturick qui sera prochainement démoli.

Apéro de Noël

L'université interdit jusqu'à nouvel avis aux étudiants de pénétrer à l'occasion de l'apéro de Noël dans les auditorios notamment l'Amphimax pour les prochaines années à venir. Il y a eu des milliers de francs de dégâts. Les patients se sont plaints. La direction du CHUV interdit l'ADN dans les locaux du CHUV. Il faut envisager de faire l'apéritif ailleurs, par exemple sur l'esplanade du Bugnon. P-A. Michaud est désolé de ces décisions mais elles sont le résultat de problèmes qui datent depuis des années.

Augmentation des étudiants en médecine

L'Université de Lausanne a mis en chantier l'augmentation du nombre d'étudiants. Le nombre passe de 160 à 220. Deux auditorios sont entrain d'être construits. Cette augmentation est un gros investissement notamment au niveau des cours blocs, des cours à option, des cours en petits groupes. Les choses se déroulent donc bien sans péjoration de la qualité des études.

Départ à la retraite

P-A. Michaud part à la retraite. Il est très reconnaissant envers les étudiants qui s'engagent. Il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec les étudiants. Il souhaite bonne chance aux étudiants pour la suite de leur cursus.

Questions

Serait-il possible d'augmenter le nombre de places à la bibliothèque en parallèle à l'augmentation du nombre d'étudiants ? P-A. Michaud est conscient de ce problème. Un groupe de travail avec les étudiants a été mis en place. C'est sur l'agenda. Il y a de l'espace disponible.

En 2^{ème} année ils sont au dessus des 220, est-ce que le but est de garder la sélection ? P-A. Michaud répond que la sélection a toujours été là en deuxième année. Elle est cependant moins sélective que la première année. L'objectif est de diminuer le taux d'échec en deuxième année à terme.

3.2 Communication de G.Zanetti

Remerciements

Il remercie le comité et les délégués pour leur collaboration au cours de l'année. Il y a beaucoup de chantiers ouverts dans lesquels la participation des étudiants est importante.

Règlements

Au sein de chaque volée, il y a des personnes avec des règlements différents. La direction ne peut pas imposer un nouveau règlement à une personne qui était immatriculée sous un ancien règlement. C'est une obligation pour eux. Si une personne se désimmatricule, elle sera soumise au règlement valable lors de sa dernière immatriculation. Il n'y a pas de changements majeurs de règlements prévus au futur. Au niveau de l'UNIL, un échec définitif ne sera plus un échec définitif. La durée de prescription sera de 8 ans. Au terme de 8 ans, les étudiants en double échec peuvent reprendre leurs études.

Consultation des épreuves d'examen

Cette modification résulte d'une demande de la part des étudiants. Il est très satisfait de la manière dont ça a été conduit. Ces séances servent aussi bien à s'informer qu'à faire un recours.

Questions

Où seront les troisièmes années l'année prochaine ? M.Zanetti répond qu'ils seront au Bugnon 9. Les deuxièmes seront à César Roux.

4. Communications de la Présidente

Remerciements

Elle remercie P-A. Michaud pour tout le travail qu'il a fait pour tous les étudiants en médecine.

Collaboration avec le LAB

La doyenne de la faculté a proposé que les étudiants en médecine et en biologie coopèrent plus. Quelques étudiants se sont rencontrés. A l'avenir, ils souhaiteraient

faire plus de manifestations ensemble (medchibre, workshop, biomedfoot élargi,...)

Apéro de Noël

Un groupe de travail va être mis sur pied et sera actif au mois de juin.

L'assurance refuse de rembourser. Le but n'est pas que l'AEML rembourse l'argent mais que ce soit une action commune. Les projets sont les suivants :

- entrée payante à la fête de fin d'examens des 3^{ème} année
- Soirée au barbiturick pendant le mois de juin.
- Un comité de 3^{ème} année va organiser une fête en juin.

Communications de METIS

METIS remercie la collaboration avec le comité de l'AEML tout au long de l'année.

Remerciements à Adrian Duval

Tout le comité de l'AEML remercie Adrian pour son énorme investissement durant toutes ces années.

5. Barbiturick

Présentation des comptes du Barbiturick

Voir l'annexe 1

Le Barbiturick a une dette envers l'AEML. En effet, un retard de facture de 2841CHF a été envoyé en novembre. Raphaël a donc demandé un prêt à l'AEML. L'entier de la facture a été avancé par l'AEML par souci de simplification. Cependant, le Barbiturick aurait eu les moyens de rembourser une partie. La moitié du remboursement a été faite en fin de 1er semestre, et la 2^{ème} moitié est prévue en fin de semestre. Ils ont, avec les comptes actuels, largement les moyens de rembourser l'AEML.

Le résultat d'exploitation donne une idée de la somme que le Barbiturick génère. Ce n'est pas égal au bénéfice. Une certaine partie de cette année a été investi pour le futur Barbiturick (machine, nouveau bar,...). Il y a également des investissements non rentables (BDM et vol).

Globalement le Barbiturick se porte bien.

Acceptez-vous les comptes du 18.9.2013 au 13.4.2014 du Barbiturick ?

97% oui

1% Non

3% Abstention

Discours de Tanja

Elle remercie tout son comité. Le Barbiturick pourra ouvrir pendant le mois de mai

grâce aux 4^{ème} années et aux futurs responsables de l'année prochaine.

Prochain barbiturick

La fermeture est prévue pour mars 2015

Des nouveaux locaux ont été promis dans le centre de recherche sur le cancer dans 3-4 ans

Le projet est le suivant :

- **Transfert automatiquement** d'une somme de **2000 CHF par année** sur le compte dépôt de l'AEML pour le prochain Barbiturick (jusqu'à ce qu'un nouveau Barbit' existe ou qu'un comité décide d'interrompre car le projet n'est plus actuel)
- Pour cette **année 2013-2014**, l'AD propose à l'AG de transférer une partie des bénéfices de l'ODP, c'est-à-dire **2000 CHF**, sur le compte dépôt de l'AEML
- **Somme d'environ 8'000 à 10'000 CHF (+ 5'000 de roulement) pour le Barbiturick 3.0**
(Barbiturick actuel:15'000 CHF)

Acceptez vous le transfert de 2000 CHF depuis le compte de l'ODP vers le compte de l'AEML ?

97% Oui

2% Non

2% Abstention

Acceptez-vous la mise de côté de 2000CHF par année par l'AEML pour la création du futur Barbiturick ?

96% Oui

2% Non

2% Abstention

6. Présentation des comptes de l'AEML

Présentation des comptes de l'AEML

Voir l'annexe 2

Concernant les tables de l'ADN, c'est un prêt même s'il est noté dans les dépenses. Le déficit sera compensé au maximum au fur et à mesure, soit en automne prochain.

Elle remercie Nicolas Guggisberg d'avoir vérifié ses comptes et Raphaël Jenelten pour la collaboration.

Présentation des comptes de l'ODP

Voir l'annexe 3

Acceptez-vous les comptes 2013-2014 de l'AEML ?

95% Oui

6% Non

0% Abstention

Acceptez-vous les comptes 2013-2014 de l'ODP ?

96% Oui

0% Non

6% abstention

7. Fête de fin d'année

Paul avait comme projet un jacuzzi géant mais il n'y a pas d'endroit possible pour cette fête.

Il travaille donc actuellement sur cette fête.

Acceptez-vous le budget proposé pour la fête de fin d'année ?

82% Oui

8% Non

10% Abstention

8. Projet de gestion de l'enveloppe budgétaire

L'AEML a trois voies de financement

1. L'argent du Bal de Médecine va au groupe de soutien.
2. Il y a un financement direct fixe qui va aux projets de l'AEML (plafond)
3. Enveloppe budgétaire : somme de l'argent confié par la FBM (10'000CHF cette année). Tout l'argent est redistribué à des projets de Lausanne fait par des étudiants de médecine.

L'enveloppe budgétaire est une somme que la FBM confie à l'AEML afin que celle-ci la redistribue à des projets basés à Lausanne faits par des Etudiants de l'Ecole de Médecine de Lausanne et qui profite en premier lieu à ceux-ci.

- **Qui peut entrer dans l'EB:** Toute association ou groupement d'étudiants en médecine de Lausanne dont les projets feront bénéficier les étudiants de Lausanne.

- **Comment entrer dans l'EB:** candidature au début de l'année indiquant dans quel but l'argent sera utilisé (projets, conférences, spectacle etc.) ainsi que contenant le budget annuel de l'association ou groupe afin d'illustrer le cadre dans lequel cette demande s'inscrit.
- **Qui décide de la répartition de l'EB:** le président du comité de l'AEML établit une liste des candidatures répondant aux critères, la présente à la FBM et après validation, la fait voter à l'AG d'automne.

9. Modifications des statuts de l'AEML

Voir l'annexe 4

Acceptez-vous les modifications des statuts de l'AEML ?

94% Oui

0% Non

6% Abstention

10. Attribution des fonds du BDM par le Groupe de Soutien

Voir l'annexe 5

Adrian a élargi le groupe de soutien à un responsable ainsi qu'un par année.

Cette année 11'000 CHF ont été répartis.

Les associations basées à Lausanne ont la priorité.

Ils demandent si c'est possible de répartir 11'250CHF afin de soutenir METIS.

Acceptez-vous de placer 250CHF supplémentaires (METIS) dans le Groupe de soutien ?

83% Oui

8% Non

9% Abstention

Témoignage d'Adrian.

11. Bilan du comité AEML 2013-2014

Wei Shao

Il a apprécié son année notamment l'organisation du rallye. Il a apprécié de rencontrer les étudiants en dehors de la bibliothèque.

Paul Messikommer

Il a passé beaucoup de temps à écrire des mails et à communiquer avec des gens. C'est intéressant de participer à l'amélioration du cursus. Il précise que le système des orodateurs est à l'essai et qu'il sera évalué en fin d'année. La communication entre les délégués et les étudiants est primordiale. Il encourage les étudiants à remplir les évaluations de module. Il remercie les délégués et ses coéquipiers de l'AEML.

Aurélia Kocher

Elle a beaucoup collaboré avec les autres structures de l'UNIL. Le FAEagenda est nouveau. Elle invite tout le monde à venir à l'Unilive ce jeudi.

Paul Gilliéron

Il remercie Louise, Tanja, le barbiturick, etc. Il présente ses activités. Cette année a été géniale. Il fait un bilan des soirées.

Julien Pidoux

Il a eu beaucoup de plaisir. Il a refait le site et la bibliothèque online. Ca lui a apporté beaucoup de satisfactions.

Jeanne Martin

Le bal de médecine s'est très bien passé.

Rosalie Nusbaumer

Elle a rencontré plein de personnes de différents pays.

Louise Bergqvist

Elle a vraiment apprécié collaborer avec son comité.

12. Elections des représentants des étudiants

Conseil de faculté

Marie Schaad, Belinda Eigenberger et Laura Fillistrof sont élues.

FAE

Renaud Troxler 34%

Pierre Barras 66%

Céline Reinberg, suppléante

Pierre Barras est élu.

Délégué SWIMSA

Mathilde Spiess 26%
Gerhard Stutz 69%
Abstention 4%

Gerhard Stutz est élu.

Commission des Skills

Florent Schroeter , Morgane Chave et Olaya Barreiros Pérez sont élus.

Commission féminine

Livio Franchetti 67%
Jade Couchepin 39%
Abstention 4%

Livio Franchetti est élu

Commission permanente des prix



Commission de la recherche

Romaine Delacrétaz est élue.

Commission des sciences humaines

Olivia Corda est élue.

13. Elections du comité de l'AEML 2014-2015

Swimsa Exchange

Maylise Judde de Larivière 34%
Irene Cattacin 60%
Abstention 6%

Irene Cattacin est élue.

Webmaster

Grégoire Racine 91%
Abstention 9%

Grégoire Racine est élu.

ODP

Alexandre Nguyen 41 %
Eva Piccand 64%
Abstention 5%

Eva Piccand est élue.

Bal de médecine

Damien di Rocco 44%
Maubruny Hesnault 39%
Abstention 17%

Damien di Rocco est élu.

Barbiturick

Kevin Vallo 89%
Abstention 11%

Kevin Vallo est élu.

Responsable des affaires socioculturelles

Ilire Rustemi 90%
Abstention 10%

Ilire Rustemi est élu.

Responsable des relations publiques

Godefroy du Marais 98%
Abstention 2%

Godefroy du Marais est élu.

Responsable des relations facultaires

Pauline Curchod 76%
Alexandre Musy 17%

Abstention 7%

Pauline Curchod est élue.

Responsable des relations estudiantines

Anton Raemy 93%

Abstention 7%

Anton Raemy est élu.

Caissière

Claudia Landry 14%

Nicolas Dayer 82%

Abstention 4%

Nicolas Dayer est élu

Sécrétaire

Claire Fitoussi 100 %

Abstention 0%

Claire Fitoussi est élue

Président/e

Nicolas Santos 59%

Fabian Schaller 20%

Eleonore Simond 18%

Abstention 3%

Nicolas Santos est élu.

La séance se termine à 23h30.

ANNEXE 1

- Bilan Barbit' 18.09.2013 - 13.04.2014 +

Dette AEML	1441.10
Remboursement dette	1400.00
Dr Gabs	2089.85
Alloboisson	10863.15
Électronique	346.45
Shisha	41.30
Nourriture	1926.50
Redcups	1200.00
Boissons	4222.10
Divers	988.20
Déco	250.40
Saint Nicolas	44.15
Frais gestion du compte	50.00
Fondue comité Barbiturik et AEML	80.00
Facture à payer Alloboisson	957.50
La Semeuse, facture à payer	118.45
Aspirateur	505.60
Papier ignifuge	232.70
Téléphone	79.00
Nouveau bar	704.95
Meubles	107.80
Beer Bong	34.00

Vol 200.00
Don BdM 300.00

Solde pour balance : 8571.80

Total : 36755

Prêt AEML	2841.10
Fête des finalistes	1738.80
WHSS	1353.30
Bal de la rentrée	3114.60
Oktoberfest	1198.50
10.10.2013	909.45
Draw on me	2690.35
Hell Party	1010.05
Medstache	1897.20
NdBB	2086.05
Alsace Party	441.00
13.12.2013	334.75
20.12.2013	1552.40
Raclette et Gala	425.00
Intérêts	0.70
Vente fûts de bière Week-end à ski	320.00
21.02.2014	1031.15
28.02.2014	254.70
07.03.2014	1067.95
14.03.2014	955.40
Barathon et après-plafond	663.15
Karaoké	107.45
18.04.2014	960.60

Remboursement Rallye 155.90
Indemnités Rally perçues 220.40
Indemnités Rally à recevoir 440.80

Ristourne Alloboisson 691.20

Stock marchandises 2209.50
Caution fûts/bonbonnes/caisses/bouteilles 1100.00

Solde au coffre 1563.30
Solde au compte 2811.80
Solde en caisse 608.45

Total : 36755

Résultat d'exploitation : 5752.30

Ré-investissements : 1664.05

Liquidités : 4983.55

Perte pure : 500.00

ANNEXE 2

Bal de Médecine 2014 - Enquête à cœur ouvert			
Entrées		Charges	
Sponsors	15930.00	Location MAD	4590.00
Prélocations et tombola	12793.10	Déguisements	86.50
MAD (entrées, vestiaire, bars)	5245.45	magasines, affiches, flyers, T-shirts	3780.20
		DJ et artistes	1600.00
		Prélocations, ballons	605.30
		Décorations	413.45
		Traiteur et boissons	3526.05
		Médiateur	200.00
		Matériel audio	85.32
		cadeaux enquête	169.80
		Sortie du comité	1300.00
		divers	261.40
total	33968.55	total	16618.02
Total bénéfice			17350.53

Charges

- Courrier, tél, fax.. :1'020.60.-
- Don de volée:
 - 2^e: 500.-
 - 3^e: 750.-
 - 4^e: 500.-
 - 5^e: 500.-
 - → TOTAL = 2250.-
- Soutien Plafond 2'000.00.-
- Sorties AEML: 1176.30.-
- Afterworks: 257.05.-
- LTMA :15.90.-
- Divers :1159.05.-
- Couverture de risque et Assurances: 554.40.-
- Prêt Barbiturik: 1400.-
- Frais Bal de la rentrée: 151.20.-
- Frais NdBB: 921.95.-
- Frais drow on me: 892.15

TOTAL: 11'798.6

Produits

- **Bal de médecine: 17'350.53.-**
- **Bal de la rentrée: 3660.- (TOTAL → 3'508.80.-)**
- **Nuit des blouses blanches: 6533.5.- (TOTAL → 5'611.55.-)**
- **Bal de Noël: 680.00.-**
- **Draw on me: 3285.30.- (TOTAL → 2393.15.-)**

TOTAL: 31'509.33-

Charges prévues

- **Cotisation Swimsa: 1500.-**
- **Groupe de soutien: 11'000.-**
- **Dons de volée:**
 - 1^e: 750.-
 - Finalistes: 2500.-
- **Tables ADN: 5055.80.-**
- **Don NdBB pour 6^e: 394.-**
- **Fête de fin d'année: 2000.- ?**

TOTAL: 23'199.80.-

Produits prévus

- Barbiturik: 1400.-
- Pillow fight: ≈2100.-
- **Fêtes en juin: ?**

TOTAL: 3500.-

TOTAL

• Charges:	11'798.6
	23'199.80.-
• Charges prévues	31'509.33
• Produits	3'500.-
• Produits prévus	
Bénéfice final:	10.93.-

ANNEXE 3

Comptes ODP Changements liste prix

- Stéthoscopes: 100- → 80-
- Goniomètre: 10- → 5-
- Lampe: 7- → 5-
- Diapason: 80 → 40-
- Réglette ECG : 8- → 2-
- Do It: 17- → 15-
- Gynéco: 23- → 20-
- Néonatal/Endocrino (couleur) 13- → 15-

Comptes

- Entrées: 30'805-
 - Sorties: 23'908.50-
- Bénéfice net: 6'896.50-

ANNEXE 4

Lausanne le ~~10 avril 2013~~ 29 avril 2014

Statuts de l'AEML

Remarque : dans ces statuts, le masculin est utilisé à titre générique. Tous les titres et fonctions doivent être entendus comme ouverts à toute personne sans discrimination de sexe.

Art. 1 : Nom et siège

Sous le nom d'Association des Etudiants en Médecine de Lausanne (AEML), cette association existe au sens de l'article 60 sqq. du code civil suisse. Son siège se trouve à Lausanne.

Art. 2 : Affiliation

L'AEML est affiliée à la Fédération des Associations d'EtudiantEs de l'Université de Lausanne (FAE).

L'AEML est membre à part entière de l'Association Suisse des Etudiantes et Etudiants en Médecine (swimsa).

L'AEML est affiliée à swimsa-exchanges à travers le Responsable swimsa-exchanges Lausanne, membre du comité de l'AEML.

Art. 3 : Buts

Les buts de l'AEML sont les suivants :

- Défendre les intérêts de ses membres, notamment leurs conditions d'étude (enseignement, encadrement, intégration dans le CHUV).
- Mettre à disposition des étudiants du matériel d'apprentissage (polycopiés, accessoires médicaux).
- Aider à l'intégration et au divertissement des étudiants locaux et étrangers via l'organisation d'événements socioculturels et l'utilisation du Barbiturick.
- Représenter les étudiants en médecine de Lausanne auprès de diverses instances.
- Promouvoir l'entraide médico-sociale en Suisse et dans le monde.
- Promouvoir l'engagement des étudiants pour la santé publique et la santé globale.
- Assurer le transfert de l'information entre l'Ecole de médecine, la Faculté de Biologie et de Médecine et les étudiants.

Art. 4 : Membres

Est membre de l'AEML tout étudiant inscrit en tant que tel à la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM) de Lausanne dans la filière Ecole de médecine.

Art. 5 : Organes de l'AEML

Sont organes de l'AEML :

- L'Assemblée Générale des membres
- L'Assemblée des Délégués
- Le Comité
- La Commission Consultative des Etudiants (CCE)

Art. 5.1 Cahiers des charges et listes officielles

Les cahiers des charges et listes officielles régissent les activités gérées par l'AEML. Ils sont les suivants :

- Cahier des charges du Comité AEML
- Cahier des charges du Groupe Barbiturick et ses annexes
- Cahier des charges du Groupe swimsa-exchanges
- Cahier des charges des « Lausanne Medical Teaching Awards »
- ~~Cahier des charges du Groupe de Soutien~~
- Cahier des charges des dons de l'AEML
- Cahier des charges des délégués de volée
- Liste officielle des délégués et représentants des étudiants

Ces documents peuvent être consultés en permanence sur le site de l'AEML.

Le Comité de l'AEML, à la majorité simple de ses participants, peut ajouter des tâches ou modifier des points de ces cahiers en accord avec les buts de l'association. En cas d'égalité dans le vote, le président tranche. Les modifications doivent être inscrites dans le document officiel correspondant dès qu'elles entrent en vigueur et doivent figurer sur le site de l'AEML.

Tout changement doit être communiqué aux membres de l'AEML. Si un membre de l'AEML s'oppose à une modification, il transmet ses motifs à un délégué de sa volée qui fait part de l'opposition à la CCE. Celle-ci délibère et tranche à la majorité simple de ses participants.

Art. 5.2 Assemblée générale (AG)

L'AG est l'organe suprême de l'association. Elle est constituée de tous les membres ayant répondu à la convocation. Le président de l'AEML est chargé d'y mener les débats. Une décision prise à l'AG ne peut être révoquée que par une autre AG. Les votations se font à main levée ou par « zappette ». Si 1/3 des membres de l'AG le demandent, le vote peut se faire à bulletins secrets. La dernière version des statuts est annexée aux PV des AG.

Art. 5.2.1 Tâches de l'AG

L'AG approuve ou refuse toute modification des statuts de l'AEML, à la majorité des deux tiers des votants. Elle approuve ou refuse le budget et les comptes de l'AEML.

L'AG d'automne approuve ou refuse la répartition de la somme contenue dans l'enveloppe budgétaire de la FBM.

L'AG de printemps accepte ou refuse les projets que l'AEML soutient financièrement sur proposition du GS et validé par l'AD.

Elle élit les membres du Comité, les délégués aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des délégués et représentants des étudiants.

Les élections se font sur le principe majoritaire (le candidat ayant le moins de voix ne peut pas se représenter au tour suivant). Un candidat est élu dès qu'il atteint la majorité absolue des voix exprimées (i. e. la majorité absolue des voix pour et contre, sans compter les votes blancs, ni les abstentions).

Art. 5.2.2 Convocation

L'AG ordinaire siège une fois par semestre. La date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour des AG ordinaires doivent être annoncés par le Comité au minimum 14 jours à l'avance, et dans le cas d'une AG extraordinaire au moins 5 jours à l'avance. Les membres sont convoqués par courrier électronique. Une AG extraordinaire peut être convoquée en tout temps et pour tout motif par l'Assemblée des délégués et/ou le Comité, ou quand un cinquième des membres le demande.

Art. 5.2.3 Séances

Les séances de l'AG sont publiques.

La majorité des membres présents à l'AG peut choisir de siéger à huis clos (alors seuls les membres de l'AEML peuvent y assister).

Art. 5.3 Assemblée des délégués (AD)

L'AD est composée des délégués de volée et des délégués aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des délégués et représentants des étudiants ainsi que des membres du Comité. Les activités des délégués et des représentants des étudiants sont réglées par le Cahier des charges des délégués de volée et la Liste officielle des délégués et représentants des étudiants.

Art. 5.3.1 Elections des Délégués

L'AD est composée des trois délégués de chaque volée (qui sont les mêmes que les délégués CCE). Les trois délégués de volée, et leurs 2 suppléants sont élus par leur volée au début de chaque année académique. La volée de MMed2 élit au semestre de printemps un président de volée qui siège d'office à la CCE l'année suivante. Ce dernier est en charge de trouver un 2^{ème} délégué de son

choix. Les délégués de volée ne peuvent pas être cumulativement membres du Comité. Les délégués aux commissions et aux autres instances sont élus en principe à l'AG de printemps, à l'AG d'automne en cas de vacances. Le Comité s'assure de la participation des délégués aux diverses séances, et peut désigner des personnes pour suppléer aux absences annoncées.

Art. 5.3.2 Votes

Les décisions au sein de l'AD se prennent à la majorité simple des votants.

Chaque délégué dispose d'une seule voix, indépendamment du nombre de commissions dans lesquelles il siège. Le Comité a droit à une ~~et une~~ seule voix.

Etre membre du Comité prime sur toute délégation ce qui signifie pas de voix aux AD.

En cas d'égalité, le Comité tranche.

Art. 5.3.3 Tâches de l'AD

L'AD a compétence de décision pour tous les sujets hormis ceux qui sont cités à l'art 5.2.1.

L'AD choisit, sur proposition du Groupe de soutien, les projets que l'AEML soutient financièrement, principalement grâce aux bénéficiaires du Bal de médecine. Ces projets doivent être en accord avec le Cahier des charges ~~du Groupe de soutien~~ des dons de l'AEML. Les décisions d'attribution d'un soutien financier sont prises à la majorité absolue des votants (i. e. voix pour, contres et blanches, sans compter les abstentions).

Art. 5.3.4 Tâches des délégués

Ils assurent le transfert de l'information des membres et de toutes les instances concernées vers les organes de l'AEML (et inversement).

Art. 5.3.5 Convocation

L'AD siège en fonction de ses besoins.

L'AD doit être annoncée au minimum 7 jours à l'avance. Les délégués de volées ainsi que les délégués aux commissions sont avertis par courrier électronique.

L'ordre du jour est déterminé par le Comité.

Art 5.3.6 Séances

Les séances de l'AD sont ouvertes à tous les étudiants en médecine inscrits à la Faculté de Lausanne.

La majorité des membres ayant droit de vote présents à l'AD peut choisir de siéger à huis clos (séance réservée alors aux seuls délégués ayant droit de vote et au Comité).

Art. 5.3.7 Candidatures

Les membres candidats à un poste exécutif (Comité,...) dans une association ou fédération (swimsa,...) et représentant l'AEML doivent présenter leur candidature à l'AD. L'AD, après examen du programme et des projets du candidat, soutient ou rejette sa candidature. Les délégués à la FAE sont élus par vote électronique à l'AG.

Art.5.4 Commission Consultative des Etudiants (CCE)

La Commission Consultative des Etudiants (CCE) est une commission permanente de l'Ecole de Médecine de la FBM, ses statuts sont inclus dans ceux de la FBM et peuvent être consultés en tout temps sur le site de l'AEML. Elle peut prononcer son avis sur un projet de l'AEML ou de la FBM. Cet avis est considéré comme représentatif de l'avis des étudiants en médecine. Les trois délégués de chaque volée ou leurs suppléants siègent à la CCE.

Art. 5.5 Comité

Art. 5.5.1 Composition

Le Comité est composé de 12 membres :

- Président
- Secrétaire
- Caissier

- Responsable des Relations Facultaires (et Etudiantes)
- Responsable des Relations Publiques
- Responsable des Affaires Estudiantines
- Responsable des Affaires Socioculturelles
- Responsable Barbiturick
- Responsable du Bal de Médecine
- Responsable swimsa-exchanges
- Responsable de l'Office des Polycopiés (ODP)
- Webmaster

La passation d'activité entre les Comités se fait à une date convenue bilatéralement, traditionnellement le premier août.

Les membres du Comité sont tenus d'assurer une passation d'activité correcte à leur successeur en l'informant de manière écrite, complète et compréhensible des tâches incombant au poste, des événements qui eu lieu durant l'année de mandat écoulée, et des projets en cours.

Lors de sa première séance le Comité élit un ou deux Vice-Président(s) parmi ses membres, en dehors du Président.

Ses membres travaillent de manière bénévole.

Art. 5.5.2 Démissions

- En cas de démission (échec définitif,...) d'un membre du comité élu à l'AG de printemps, son remplacement se fait selon la règle des « viennent ensuite ». La liste des « viennent ensuite » est établie d'après le PV de l'AG de printemps dans l'ordre décroissant des voix obtenues lors de l'élection. Cependant les « viennent ensuite » doivent être acceptés par l'AG de printemps comme remplaçants potentiels.
- Tout candidat appelé selon cette règle peut refuser son poste.
- En cas d'application de la règle des « viennent ensuite », il incombe au Président élu de contacter le/les candidat(s) appelé(s). En cas de démission du Président, c'est le Président du Comité précédent qui fera le nécessaire.
- Si personne ne peut prendre le poste (refus ou pas des « viennent ensuite »), le membre du Comité précédent doit, dans la mesure du possible, assumer son poste jusqu'à l'AG d'automne à laquelle le poste sera remis au concours lors d'une élection.

Art. 5.5.4 Tâches particulières

Les tâches de chacun des membres du Comité se font selon le Cahier des charges du Comité AEMML.

Art. 6 Barbiturick

Le Barbiturick est un espace socioculturel mis à disposition par le CHUV et la FBM pour les étudiants en médecine de Lausanne.

Le Responsable Barbiturick est chargé de sa bonne gestion.

Le Barbiturick possède son propre Cahier des charges et sa Charte en accord avec les statuts de l'AEMML.

Art 6.1 Buts

Le Groupe Barbiturick promeut l'interaction, les rencontres, l'apprentissage, et la détente des étudiants en médecine de l'université de Lausanne.

Art 6.2 Activités

Le Barbiturick organise des activités propres en accord avec ses buts.

Il est en plus ouvert à toute proposition d'activités. Ces activités peuvent être proposées par des groupes d'étudiants en médecine, des enseignants de la FBM, des responsables de l'école de

médecine, des responsables de la FBM ainsi que par tout membre du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), pour autant que ces activités facilitent l'interaction, les rencontres, l'apprentissage, et la détente des étudiants de l'école de médecine.

Art. 6.2 Membres et invités

Peut être membre du Barbiturick toute personne appartenant à l'AEML.
Les membres de la FBM et du CHUV sont invités permanents.

Art. 6.3 Gestion du Barbiturick

La gestion du Barbiturick se fait en accord avec son Cahier des charges et sa Charte. Le Responsable Barbiturick s'entoure d'un groupe de bénévoles pour mener à bien ce projet.

Art. 6.4 Fortune

Art. 6.4.1 Compte en banque

Le compte en banque du Barbiturick est géré par le caissier du Comité AEML.

Art. 6.4.2 : Charges et revenus

Sont comptées comme charges toutes dépenses résultant de l'utilisation du Barbiturick. ~~L'AEML met à disposition jusqu'à 200 CHF par mois, non cumulables, pour couvrir les charges du Barbiturick. Ces 200 CHF ne peuvent être demandés si les revenus du Barbiturick couvrent ses charges.~~

Art. 6.4.3 : Revenus

Les revenus éventuels du Barbiturick servent d'abord à couvrir ses charges ou à organiser des projets en accord avec ses buts.

En cas d'excédent, ils sont stockés sur le compte en banque Barbiturick.

En fin d'année universitaire, en cas de bénéfice du Barbiturick et sur proposition de l'AD une partie du bénéfice annuel du Barbiturick peut être transférée sur le compte de l'AEML.

~~Art. 6.4.4~~ *6.4.3 : Budget*

Le responsable Barbiturick présente un budget annuel à l'AG d'automne qui le valide, le modifie, ou le refuse. Les dépenses doivent se faire selon le budget. En cas de projet de dépense ou vente non budgétisée (contexte extraordinaire), le responsable Barbiturick présente le projet à l'AG qui le valide, le modifie, ou le refuse.

Art. 7 : Vérificateurs

L'Assemblée des délégués élit deux vérificateurs qui contrôlent les comptes de l'AEML (comprenant ceux de l'Office des Photocopies). Ils ne sont pas membres du Comité.

Art. 8 : Groupe de travail

Tout membre de l'AEML peut demander la création d'un groupe de travail à l'AD, et le cas échéant la publication des réflexions et des conclusions issues des rencontres.

Le Groupe de soutien est un groupe de travail permanent : son responsable s'assure d'une gestion conforme au cadre fixé par son Cahier des charges.

Art. 9 : Fortune

La fortune de l'AEML se compose des avoirs de l'association (principalement sa caisse et ses comptes), de ceux de l'ODP et de ceux du compte « Barbiturick ».

Les comptes de l'AEML sont divisés en deux comptes d'exploitation (AEML et Barbiturick) afin de faciliter la gestion ainsi qu'un compte de dépôt.

A la fin de chaque année académique, le bénéfice annuel est reversé sur le compte de dépôt. En cas de bénéfice de l'ODP et sur proposition de l'AD une partie du bénéfice annuel de l'ODP est transférée sur le compte d'exploitation de l'AEML ou son compte de dépôt.

Un fonds de roulement en début d'année académique de 40'000 CHF sur le compte de dépôt de

l'AEML, de 17'000 CHF sur celui de l'ODP et de 5'000 CHF sur celui du Barbiturick doit être garantis pour permettre les investissements nécessaires.

Les liquidités du compte dépôt ne peuvent être utilisées que sur vote de l'AG en cas d'événement exceptionnel.

Le GS dispose de la somme de référence inscrite à l'article 5 de son Cahier des charges. Le prélèvement de cette somme sur le compte exploitation de l'AEML est automatiquement autorisé par l'acceptation des projets du GS par l'AG de printemps.

~~L'association se procure les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des buts cités à l'art. 3, par l'organisation de manifestations à but lucratif.~~

Les engagements de l'association sont couverts par sa fortune, la responsabilité personnelle des organes et des membres n'étant pas engagée, à l'exception de malversations ou de dégâts volontaires.

Art. 10 : Dons de l'AEML

L'association se procure les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des buts cités à l'art. 3, par l'organisation de manifestations à but lucratif et la réception de l'argent versé par la FBM. Pour ce faire, l'AEML prévoit des moyens différents de soutien à divers associations et projets. La nature et l'attributions des ces dons sont régies par le cahier des charges des dons de l'AEML.

Art. ~~10~~ 11 : Responsabilité et engagement

L'AEML est politiquement et religieusement indépendante. Elle n'a pas de couleur politique. Elle ne peut prendre de position politique que pour défendre les intérêts de ses membres et de leur profession future.

Toute publication, lettre, etc. engageant l'AEML doit être signée par le Président ou le (un des) Vice président(s) et co-signée par un membre du Comité.

Art. ~~11~~ 12 : Dissolution de l'association

L'AG décide avec les deux tiers des voix des membres présents de la dissolution de l'association.

Lors de la dissolution, l'AG confie la fortune de l'AEML au Décanat de la Faculté de médecine jusqu'à la création d'une association à buts similaires.

Statuts créés à Lausanne, le 20 février 1980, dernière révision le ~~10 avril 2013~~ 29 avril 2014 par l'Assemblée Générale.

ANNEXE 5

Attribution des fonds du BDM par le Groupe de Soutien 2014

• Hôpital des Nounours	500	CHF
• <u>Metis</u>	1750	CHF
• Marrow	500	CHF
• <u>The Medstache Lausanne</u>	500	CHF
• <u>One Grande Famille</u>	500	CHF
• <u>Norlha</u>	1500	CHF
• Fondation Yan&Oscar	500	CHF
• Burkina Santé Mobile	500	CHF
• Elles <u>Entr'aide</u>	500	CHF
• <u>Zakaley-Suisse</u>	750	CHF
• ASMSR	500	CHF
• <u>B.Métraux</u> Projet Asie Sud Est	500	CHF
• Les Roues de la Liberté	750	CHF
• Fondation Ida	750	CHF
• Fondation Avenir Meilleur au Togo	500	CHF
• Fondation Yann <u>Verdina</u>	500	CHF
• TOTAL :	11'000	CHF